

DES FRAIS & HONORAIRES DE MÉDIATION INTRA-ENTREPRISE DU CMAP

CMAP

(barème H.T. applicable au 1er octobre 2018)

	National 	International
Droits d'ouverture (1):	500 € H.T	
Pour un Chiffre d'affaires de :	Honoraires forfaitaires (8h maximum) ^{(3) (4)}	
1. < 1 000 000 €	1 000 € H.T	
	Barème horaire (forfait sur demande) (2) (3) (4)	
2. 1 000 000 € à 10 000 000 €	350 € H.T	450 € H.T
3. 10 000 001 à 50 000 000 €	450 € H.T	550 € H.T
4. Plus de 50 000 001 €	Devis	

(4) Facturables dès la mise en oeuvre de la médiation .





⁽¹) Les droits d'ouverture de dossier demeurent acquis au centre, que la médiation soit ou non mise en oeuvre (article 4 du règlement de médiation).

⁽²⁾ Une provision à valoir sur les frais et honoraires sera facturée dès la mise en oeuvre de la médiation et demeure acquise au centre quelle qu'en soit sa durée.

³⁾ Une médiation qui se poursuit, le soir, au-delà de 21 heures, fait l'objet d'une majoration de 20% des frais du centre et des honoraires du médiateur.

⁻ hors débours éventuels : transports, frais d'hébergement du médiateur, etc.

⁻ les honoraires du médiateur comprennent l'étude du dossier, les réunions de médiation et les échanges (téléphoniques, email) avec les parties.